

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2020
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'HERAULT**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Hérault est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés dans l'Hérault a reculé de -22 % en 2020, baisse moins marquée qu'en Occitanie (-24,4 %) et qu'au niveau national (-24 %). Ce recul résulte principalement de la période du premier confinement (de mars à mai 2021) sans rattrapage significatif sur le second semestre.

La commission s'est réunie selon la périodicité habituelle (en audioconférence compte tenu du contexte sanitaire) et le secrétariat a fonctionné normalement durant toute l'année, grâce au télétravail et en acceptant ponctuellement des dépôts par mail ou, depuis fin 2020, via un portail déclaratif.

La proportion de redépôts est toujours en tendance baissière (-1,20 point par rapport à 2019). Elle représente désormais 37,15 % du total des dépôts dans notre département, soit un taux bien inférieur aux autres périmètres (40 % en région et 44,30 % en France). Cette évolution et ce bon positionnement départemental sont liés la recherche systématique de solutions pérennes. Toutefois, dans la grande majorité des cas, ces redépôts sont la conséquence d'éléments non prévisibles tels que la perte d'emploi, le changement de situation familiale ou de problèmes de santé.

Recevabilité et orientation

Les évolutions législatives des dernières années limitent les cas d'irrecevabilité. Sur 1.860 dossiers soumis à l'examen de la recevabilité, 66 ont été déclarés irrecevables, soit 3,50 % dans l'Hérault contre 5,50 % en Occitanie et 4,70 % en France. La raison principale demeure l'inéligibilité à la procédure en raison d'un statut professionnel relevant des procédures collectives commerciales et lors des recours formés par les créanciers ou les débiteurs, les juges suivent majoritairement les décisions de la commission (à 69 % pour les recours sur recevabilité et à 65 % pour les recours sur irrecevabilité). 0

Contrairement à la tendance de l'année 2019, les dossiers présentant une capacité de remboursement négative progressent en 2020 (de 51 % à 53,10 %). Ils se situent maintenant au-dessus des moyennes régionales et nationales (2 à 4 points supérieurs), traduisant des situations financières encore plus fragiles.

De fait, lors de l'orientation des dossiers par la commission, la part des rétablissements personnels dans l'Hérault (49,75 %) est toujours plus marquée qu'au niveau national (43,40 %). Par conséquent, le taux de réaménagement de dettes est plus faible dans l'Hérault (49,25 %) que dans l'hexagone (56,10 %). À noter que la proportion entre rétablissement personnel d'une part ou réaménagement de dettes d'autre part, reste relativement stable sur les trois périmètres géographiques.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont de plus en plus marginales dans toutes les zones géographiques : 1 % dans le département et seulement 0,55 % en France. Les difficultés des tribunaux pour mener à terme ces procédures très longues, nous incitent à ne les préconiser que très rarement.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (*explication à donner sur la répartition des dossiers traités*)

Le nombre de situations traitées (2.149 dossiers) est supérieur aux dépôts de l'année (1.792 dossiers), car la commission a significativement accéléré le délai de traitement et a diminué le stock de dossiers en cours d'instruction.

La solution majoritairement apportée au traitement des situations de surendettement dans l'Hérault demeure « *le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire* » pour 47,40 % des dossiers. Les « *mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement* » étant quant à elles retenues dans 37 % des cas. Le département se caractérise toujours par une surreprésentation des mesures de « *rétablissement personnel* », résultat de la plus forte proportion de dossiers sans capacité de remboursement.

La proportion de plans conventionnels (réservés aux dossiers avec bien immobilier) est plus modeste dans l'Hérault qu'en Occitanie, mais elle est en progression, passant de 6,40 % à 7,60 %. Dans la majorité des cas il s'agit de plans d'attente, souvent pour permettre la vente du bien.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La recherche de solutions pérennes réglant la situation de surendettement est toujours privilégiée par la commission, selon la volonté du législateur. Ainsi la commission de l'Hérault conserve un taux de solutions pérennes stable (79,85 % contre 79,95 % en 2019), il reste supérieur à la référence régionale et nationale, qui eux même évoluent peu.

Les solutions d'attentes restent minoritaires, ce qui par conséquent entraîne moins de redépôts de dossiers.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Les rencontres avec les juges n'ont pu être réalisées compte tenu du contexte sanitaire. La fermeture des tribunaux durant le premier confinement puis le rattrapage d'activité qui a suivi la réouverture, a impliqué des échanges téléphoniques ou par mail sur les aspects opérationnels, liés notamment aux échanges de documents avec les tribunaux de Montpellier et Sète.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Depuis 2019 les informations liées à la recevabilité des dossiers sont transmises aux CCAPEX via le système d'information EXPLOC.
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 13 dont 4 webinaires Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 126 5 réunions avec les PCB</i>	Présentation de la procédure de surendettement (constitution du dossier, déroulement de la procédure jusqu'à sa finalisation). Inclusion bancaire Échanges avec les PCB et les services de l'État. Labellisation de 2 nouveaux PCB
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 40</i>	Présentation de la procédure de surendettement (constitution du dossier, déroulement de la procédure jusqu'à sa finalisation). Inclusion bancaire
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 29</i>	Journée de lutte contre l'illettrisme
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunion : 1</i>	1 réunion avec les administrateurs d'un établissement de crédit de la place sur le thème de l'inclusion bancaire

² (organisées ou participation)

<p>Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)</p>	<p><i>12 autres actions</i> <i>452 participants</i></p>	<p>2 interventions auprès des élèves de 4^e 1 intervention auprès école de la 2^e chance 1 intervention auprès des élèves de lycées 2 réunions sur l'illettrisme (rectorat et Éducation Nationale) 2 réunions de contact pour SNU Webinaire sur l'épargne (226 participants) Concours Prix de l'Excellence Économie Visioconférence sur l'Économie (74 professeurs) Conférence économique académique (30 participants)</p>
---	---	--

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- De plus en plus de débiteurs saisissent des élus locaux, pouvoirs publics, pour solliciter leur clémence ou leur intervention auprès de la commission. Parfois même sans avoir manifesté de remarques auprès de leur gestionnaire.
- La commission est amenée à préconiser à certains débiteurs la vente ou la sortie de biens détenus en indivision, ce qui dans la pratique s'avère souvent compliqué.
- Des débiteurs contestent les mesures estimant que les mensualités sont trop importantes, sans apporter d'élément factuel supplémentaire. Ceci retarde la procédure sachant que dans ces cas les juges confirment les barèmes de la commission.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La préconisation d'accompagnement social et budgétaire de la commission, n'est pas forcément mise en place, il n'est pas prévu de suivi ni de mesures en cas de non-respect.
- Difficultés toujours récurrentes des débiteurs pour saisir le sens de certains courriers de la commission.
- Les débiteurs sont souvent désorientés face aux cessions de créances dont ils sont redevables, parfois ne sachant plus à quel créancier s'adresser.
- Des débiteurs continuent à ajouter des dettes après le dépôt du dossier, à certains moments de la procédure ou ce n'est plus possible. Voire à faire un nouveau dépôt de dossiers quelques semaines après la validation des mesures.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- De nombreux créanciers ont transmis au secrétariat de la commission des actualisations de créances par mail, notamment durant le confinement ou actuellement en raison du télétravail. Ils sont parfois dans l'impossibilité de les transmettre par courrier, ce qui est pourtant requis par la loi, et souhaiteraient une évolution afin que nous acceptions ce canal de transmission dématérialisée.
- Lors de la transmission d'un dossier au tribunal, pour recours ou contestation, il n'est pas prévu d'aviser l'ensemble des créanciers. Cela entraîne de nombreuses interrogations de la part des créanciers sur l'évolution du dossier.
- Les relances de certains créanciers continuent parfois malgré l'effacement des dettes. Ce peut être le cas notamment en cas de cession de créances.
- Les bailleurs privés (particuliers notamment) admettent difficilement un effacement de leur créance, particulièrement lorsque ces revenus assurent une part de leur retraite.

Montpellier, le 18 février 2021

Le président de la Commission,



Le secrétaire de la Commission,



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	2296	1792	-22,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,33%	37,14%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,75%	4,25%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2285	1794	-21,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,37%	8,58%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	107	66	-38,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,64%	27,27%	
Dossiers orientés par la commission	2301	1809	-21,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	50,89%	53,12%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	49,67%	49,75%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,39%	1,00%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	48,94%	49,25%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2444	2149	-12,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,81%	4,33%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,38%	3,07%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	47,95%	47,42%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,31%	0,65%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,42%	7,58%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,80%	2,05%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,62%	5,54%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,12%	36,95%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,89%	29,73%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,68%	16,57%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,24%	7,21%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,95%	79,85%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	20	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3%	5%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	47%	45%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	8%	10%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37%	35%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de l'Hérault	Dettes financières	66 822	1 565	7 523	61,0%	87,0%	16 053	4,0
	dont dettes immobilières	32 789	258	425	29,9%	14,3%	102 949	1,0
	dont dettes à la consommation	32 468	1 429	6 104	29,6%	79,5%	13 197	3,0
	dont autres dettes financières	1 565	831	994	1,4%	46,2%	833	1,0
	Dettes de charges courantes	8 629	1 296	4 421	7,9%	72,1%	2 967	3,0
	Autres dettes	34 167	1 019	2 326	31,2%	56,7%	1 803	2,0
	Endettement global	109 617	1 798	14 270	100,0%	100,0%	19 949	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région Occitanie	Dettes financières	309 647	7 370	34 412	70,5	83,1	15 256	4,0
	dont dettes immobilières	151 052	1 299	2 186	34,4	14,6	97 995	1,0
	dont dettes à la consommation	152 291	6 588	27 394	34,7	74,3	12 517	3,0
	dont autres dettes financières	6 181	3 930	4 756	1,4	44,3	803	1,0
	Dettes de charges courantes	45 367	6 816	25 436	10,3	76,9	3 229	3,0
	Autres dettes	84 169	5 002	11 335	19,2	56,4	1 941	2,0
	Endettement global	439 183	8 868	71 183	100,0	100,0	18 347	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0